

Aux parents des élèves (5^{ème} à 8^{ème}
année) enclassés dans
l'établissement primaire de Pully,
Paudex et Belmont

Traité par : SDG/DJAS
Réf. : Offre colonies relâches 2019

Pully, le 12 décembre 2018

Colonie des vacances de neige - Relâches 2019

Madame, Monsieur,

La Direction de la jeunesse, des affaires sociales et de la sécurité publique (ci-après DJAS) organise comme chaque année une **colonie de vacances de neige** dans son Home-école des Mosses durant la semaine des relâches 2019, soit **du lundi 25 février au vendredi 1^{er} mars 2019**. Elle est destinée aux élèves de 5^{ème} à la 8^{ème} année primaire.

Les activités proposées par l'équipe de moniteurs et le responsable du Home-école se partagent entre activités d'intérieur et d'extérieur, telles que ski alpin et snowboard (initiation et perfectionnement), patinage, luge, jeux divers (pistes, igloos, etc.), activités manuelles individuelles ou collectives, occupations liées à l'environnement local (visites, artisanat, etc.), sports divers, éventuellement piscine ainsi que bricolages et jeux d'intérieur. Les participants qui ne disposeraient pas de matériel (skis, bâtons et chaussures) peuvent en recevoir en prêt sur place (à mentionner sur le bulletin d'inscription).

Prix et conditions

- **CHF 300.00 pour l'ensemble du séjour, soit pour les 5 jours de la colonie pour les habitants de Pully,**
- **CHF 400.00 pour les habitants d'autres communes,**
- **CHF 60.00 pour tous pour les abonnements, remontées mécaniques et vignettes.**

Rabais de famille : 20%, c'est-à-dire 100% du tarif pour le premier enfant et 80 % pour les suivants. Des **arrangements financiers** ou des aides individuelles communales sont possibles pour des demandes justifiées. Les familles qui en font la demande sont priées de nous transmettre une attestation de revenus (3 dernières fiches de salaire) ou la dernière décision de taxation d'impôts complète. Les demandes doivent nous parvenir **avant** le départ de la colonie. Prière de contacter M. C. Bonzon, DJAS, au 021 721 31 69.

Une facture sera envoyée aux parents **après** la colonie, payable à 30 jours. Aucun remboursement ne pourra être accepté pour des enfants qui ne participeraient qu'à une partie du séjour. De plus, en cas d'annulation moins de quinze jours avant le départ de la colonie, 20% du prix du séjour sera facturé aux parents.

En cas de départ prématuré ou de renvoi du participant durant la colonie, le prix du séjour nous reste intégralement acquis. En de tels cas, les familles s'engagent en outre à payer les frais inhérents au retour ou à aller elles-mêmes chercher le participant.

Inscriptions : elles seront ouvertes à partir du **13 décembre 2018 à 12h00 jusqu'au 7 janvier 2019 à 16h00**. Elles seront traitées par ordre d'arrivée. La capacité maximale de la colonie est de 36 enfants. Les « viennent-ensuite » seront également triés par ordre d'arrivée et placés en liste d'attente. La DJAS prendra contact avec les familles en cas de désistements d'enfants inscrits.

Seuls les enfants physiquement aptes à participer aux activités collectives et sportives proposées pourront être accueillis. La Ville de Pully se réserve le droit de ne pas accepter les enfants qui se présenteraient malades ou qui seraient accidentés.

Le formulaire d'inscription en ligne sera disponible sur notre site internet www.pully.ch/colonies.

Selon le nombre d'inscriptions, nous pourrions être contraints de supprimer le séjour. Les parents recevront une confirmation d'inscription à partir de la fin du délai d'inscription, soit dès le 7 janvier 2019, avec des informations pratiques et détaillées.

Nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.



A. Delaloye
Chef de service



C. Bonzon
Responsable financier